

---

Adresse de la société populaire de Péronne qui félicite la Convention sur ses heureux travaux et l'invite à tenir d'une main ferme le gouvernail jusqu'à la paix, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Péronne qui félicite la Convention sur ses heureux travaux et l'invite à tenir d'une main ferme le gouvernail jusqu'à la paix, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 596-597;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36758\\_t2\\_0596\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36758_t2_0596_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tre autel que le cœur des vrais républicains; qu'en conséquence elle a fait enlever tous les hochets de la superstition, et remis au directeur du district, pour en faire hommage à la République, 17 marcs 4 onces d'argent et 535 livres de cuivre ou de bronze; que la société populaire de cette commune s'est épurée, et a expulsé de son sein les intrigans, les fédéralistes, les fanatiques, les modérés, les accapareurs, les égoïstes, les banqueroutiers frauduleux, les gens sans caractère, incapables de se prononcer pour la liberté et l'égalité (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 15

La commune de Châlons, département de la Marne, annonce qu'elle a déjà déposé plusieurs offrandes sur l'autel de la patrie, et qu'elle vient de remettre en ce moment, au magasin des effets militaires, 600 chemises, 5 habits uniformes, 13 paires de bas, 3 paires de guêtres, 14 pantalons, 3 culottes, 4 vestes (3).

Elle invite la Convention à rester à son poste (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

## 16

L'agent national du district de Marseille envoie à la Convention le détail de la fête civique qui a eu lieu dans cette commune, en mémoire de la réduction de Toulon (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[Marseille, 25 niv. II. Au présid. de la Conv.] (8)

« Citoyen représentant,

C'est avec la plus vive émotion que je t'annonce que l'esprit du peuple de Marseille, d'après la prise de l'infâme Toulon, attendait avec l'impatience la plus vive d'en célébrer la fête; elle a lieu le 20 courant et cet événement, à jamais mémorable dans les fastes du peuple français, a beaucoup contribué à lui faire reprendre son énergie et sa gaieté ce qui le prouve d'une manière positive c'est qu'un seul jour de fête avec illumination avait été ordonné, mais il n'a cru devoir se borner à cette mesure, quoique dictée par la prudence, il a continué les deux jours suivants avec la même ardeur.

Le plus grand ordre a régné dans ces jours glorieux, et la licence n'a pas osé y paraître; elle craignait sans doute l'aspect de la Liberté, seul apanage du bonheur de tous.

La Commission municipale n'a rien omis dans cette fête, pour la rendre digne de son sujet.

(1) P.V., XXX, 100.

(2) Rien au B<sup>in</sup>.

(3) P.V., XXX, 100. Mention dans M.U., XXXVI, 90 et 107; J. Sablier, n° 1097; J. univ., p. 1524; J. Fr., n° 488; Ann. patr., p. 1743.

(4) M.U., XXXVI, 107.

(5) B<sup>in</sup>, 5 pluv.

(6) P.V., XXX, 100. Mention dans J. Fr., n° 488; M.U., XXXVI, 90; Débats, n° 492, p. 49; J. Perlet, p. 442; Mess. soir, n° 525; F.S.P., n° 206.

(7) Rien au B<sup>in</sup>.

(8) C 291, pl. 930, p. 24. Texte reproduit dans Mon., XIX, 300. Extraits dans Audit. nat., n° 489; J. Lois, n° 484; J. Sablier, n° 1097.

L'infortuné, le Montagnard Beauvais, ton digne collègue, tout malade qu'il est, a bien voulu se rendre à l'autel de la Patrie, d'après les invitations qui lui ont été faites. Son état et ses souffrances prouvaient bien aux vrais patriotes qu'il faut savoir vaincre les cruautés de l'aristocratie pour affermir la République.

Toutes les autorités administratives, judiciaires, tous les fonctionnaires publics, les généraux, officiers, soldats de l'armée invincible de retour du Port de la Montagne y ont également assisté, la Société populaire et les Républicains qui la fréquentent, n'ont pas pu contribuer à cette auguste cérémonie, ainsi que la garde nationale de cette commune qui, commençant et terminant le cortège représentait cet air républicain et invincible.

La classe précieuse des agriculteurs et enfin les ouvriers des ateliers révolutionnaires offrirent aux yeux des spectateurs un coup d'œil attendrissant pour les vrais patriotes autant que terrible pour les ennemis de la Liberté.

Tout a concouru à exprimer une joie à jamais immortelle et les hymnes de la Liberté n'ont été interrompues que par les cris de Vive la République! Vive la Montagne!

Je t'invite, Citoyen Président, de faire part de ma lettre à la Convention, dans la douce persuasion où je suis que mes concitoyens exprimeront toujours de plus en plus les sentiments républicains qui les animent sans cesse. »

L. TONGENDRE (agent nat.).

## 17

[L'agent national] du district de Saint-Dizier adresse à la Convention deux procès-verbaux qui constatent l'envoi à la Monnaie de Metz, de 766 marcs 5 onces 2 gros et demi d'argenterie en calices, patènes et autres outils maniés complaisamment par les prêtres depuis bien des années (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 18

La société populaire de Péronne, dans une adresse brûlante de patriotisme, félicite la Convention sur ses heureux travaux, et l'invite à garder la fière attitude qu'elle vient de prendre et à tenir d'une main ferme le gouvernail jusqu'à la paix (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Péronne, s. d.] (5)

« Représentants du Peuple,

Assurés qu'il n'était plus de cœur français qui ne brûlât de l'amour de la liberté, ses ennemis avaient conçu l'infâme dessein de fédéraliser la France.

(1) P.V., XXX, 100. Mention dans J. Fr., n° 488; J. Sablier, n° 1097; M.U., XXXVI, 90; Ann. patr., p. 1743.

(2) B<sup>in</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXX, 101. La copie de l'adresse a été transmise au C. des Dépêches par Merlin (de Douai) le 4 pluviôse. Voir sa lettre d'envoi (C 292, pl. 935, p. 23).

(4) B<sup>in</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(5) C 292, pl. 935, p. 24.

Les scélérats ! ils n'ignoraient pas que le pacte social ne peut être que l'ouvrage du concert et de l'harmonie.

Les scélérats ! ils savaient que diviser une grande nation qui défend sa liberté contre les tyrans coalisés, c'est la précipiter dans les fers et qu'il n'était que ce seul moyen pour l'enchaîner.

Représentants, l'hydre du fédéralisme est abattu. La Patrie voit ses enfants partout vainqueurs et se préparant de nouveaux triomphes par la sagesse de ses mesures pour le rétablissement de sa marine; elle voit ses malheureux voisins rougissants de la stupidité qui leur a mis les armes à la main contre eux-mêmes et prêts à punir l'infâme ministre et l'imbécile despote qui les ont trompés.

Nos succès sont dûs à l'élan sublime de l'amour de la patrie qui transforme tout républicain en héros.

De cette gloire immortelle, Représentants, recueillez la part qui vous appartient.

Au bruit de la foudre et du sein des éclairs jaillissant de la Montagne, vous avez tranquillement résolu le problème social et en quelques heures construit pour les siècles le vaisseau de la Constitution. Mais ! ne le verrions-nous pas se briser en sortant de nos mains si vous l'eussiez imprudemment lancé à la mer au milieu des tempêtes et des discordes intestines ?

Non, comme l'a dit l'un de nos représentants, il ne restera pas dans le chantier, mais le régime constitutionnel et la jouissance de la liberté victorieuse et paisible. Tant qu'on osera contester à une nation de 24 millions d'hommes, son existence, son indépendance, tant que son état sera celui de la révolution, de la guerre, son gouvernement aussi doit être celui de la guerre et de la Révolution.

Grâces immortelles vous soient rendues ! Votre gouvernement révolutionnaire est une des plus heureuses conceptions du génie de la liberté.

A l'instant où vous l'avez institué, tous les amis de la liberté vous ont entendus; tous se serrent, se rallient autour de vous et s'écrient : Représentants, gardez la fière attitude que vous venez de prendre, tenez de cette main ferme le gouvernail et ne le posez que quand l'insolence des despotes aura reconnu sa faiblesse et sa nullité et fiers du fanal que vous avez mis devant nous, nous osons vous le garantir, la nation française sera libre, elle ne sera pas seulement la première des nations : elle leur révélera à toutes le secret du bonheur et en dépit des intrigants, des ultra-révolutionnaires qui nous préchaient la chimère d'une république universelle, elle en propagera le génie chez tous les peuples et leur fera répéter à tous à son exemple le cri délicieux de *Vive la Liberté, Vive la République !*

## 19

**Le directeur du bureau de correspondance de Châlons-sur-Saône transmet à la Convention la déclaration du citoyen Thésut, vieux militaire, du don qu'il fait à la nation de deux années de sa pension de 400 liv. (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

(1) P.V., XXX, 101.

(2) B<sup>in</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

## 20

**Les commissaires-administrateurs du département du Finistère adressent à la Convention une lettre qui fait connoître les progrès de l'esprit public dans les campagnes : à la voix de la patrie, dans les champs comme dans les villes, l'égoïsme fait place à l'orgueil national (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Landerneau, 29 niv. II] (3)

« Républicains représentants,

Nous vous adressons copie certifiée d'une lettre qui vous fera connoître les progrès de l'esprit public dans les campagnes du Finistère. Les notions qu'elle nous donne sur le dévouement des cantons dont nous avons désespéré quelquefois nous prouvent que tous les préjugés s'évanouissent enfin à la voix de la Patrie et que dans nos champs comme dans nos villes, l'égoïsme fait place à l'orgueil national.

Nous vous demandons la mention honorable pour les communes indiquées dans la lettre de notre commissaire. C'est un moyen simple de provoquer l'émulation civique des communes que l'exemple instruit mieux que les préceptes. »

MOYOT (présid.), GOEZ (secrét.-greffier).

[Brest, 19 niv. II. Le Hir fils aux administr. du Finistère] (4)

« Républicains,

J'ai fait tous mes efforts pour répondre à la confiance que vous avez en mon activité pour la levée du contingent du district de Brest en couvertures de laine; je vous adressois le compte de mes opérations lorsqu'est parvenue à l'administration votre lettre du 7 du courant avec celle de l'adjoint au Ministre de la Guerre du 25 frimaire. Je me suis alors déterminé à le faire parvenir directement au Ministre, quoique le gouvernement révolutionnaire attribue désormais aux districts la surveillance et l'administration directes de ces objets; je suis certain que vous n'apprendrez pas les progrès que fait l'esprit public dans nos communes rurales, sans partager la satisfaction patriotique que j'ai éprouvée en parcourant quelques-unes de ces communes où d'après mes connoissances locales, je savois devoir trouver plus facilement de ces marchandises, j'ai donc pensé que je réussirois mieux en allant moi-même sur les lieux exercer des réquisitions de concert avec les officiers municipaux à qui l'on s'est adressé; je dois le dire, tous les citoyens s'y sont prêtés avec un dévouement sans bornes; j'ai commencé par la commune de Ploudalmézeau. Là, tous les citoyens tant soit peu aisés, les citoyens Qilès, Pordaven, Kouanton, Bougaran, Kerébel, Le Hir, Riou, Le Guen, Marzin, les veuves Jestin, Maingant, Briant et Diverres sont venus apporter leurs couvertures au nombre de 17 et pas un n'a voulu de paiement.

(1) P.V., XXX, 101.

(2) B<sup>in</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) (4) F<sup>17A</sup> 1009<sup>A</sup> bis, pl. 1, p. 1925.